

République française
SAINT-CERNIN
CANTAL

**Objet: Délibération sur le compte unique financier - LOTISSEMENT DE SAINT CERNIN
2025 - DE_028_2026**

Séance du mercredi 29 avril 2026

Membres en exercice : 13

Date de la convocation: 23 avril 2026

Présents : 12

Votants : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

vingt-neuf avril deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Marion CARRIERE, et du secrétaire de séance GEORGETTE TOUZY

Présents : BRUNO FILIOL, Laurence BERTHOU, Alexandre VOLPILHAC, Melissa BOUTET, STEPHANIE SALIES, Julien JOANNY, Therese DELMONT, Francis CAMBON, JORDAN ANGELVY, GEORGETTE TOUZY, Matthieu PIJOLAT, Marion CARRIERE

Représentés:

Absents: ANDRE DUJOLS

Excusés:

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT);

Vu la délibération n°MI_2021_5_2 du 15 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP);

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025;

Vu le Compte Financier Unique 2025;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Considérant les éléments suivants :

Date de transmission de l'acte: 05/05/2026

Date de réception de l'AR: 05/05/2026

015-211501754-DE_028_2026-DE

A G E D I

	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement	Total Dépense:
Résultats reportés	0,00	0,00	26 829,15	0,00	26 829,1
Opérations exercice	26 829,15	26 829,15	0,00	26 829,15	26 829,1
Total	26 829,15	26 829,15	26 829,15	26 829,15	53 658,3
Résultat de clôture					
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Résultat définitif					

ANDRE DUJOLS se retire et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal réuni et présidé par CARRIERE MARION vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et donne pouvoir à CARRIERE MARION pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture de AURILLAC le 5/05/26
et publication ou notification du 5/05/26

La Présidente,
Carrière Marion



Le Maire,
A. DUJOLS



La secrétaire de séance,
TOUZY Georgette

Date de transmission de l'acte: 05/05/2026

Date de réception de l'AR: 05/05/2026

015-211501754-DE_028_2026-DE
A G E D I